

# I- COMMUNICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

## Article 41 : Communication

Un exemplaire du règlement intérieur est remis à chaque élève et à chaque personnel. Un exemplaire est consultable aux bureaux de la Vie Scolaire, au secrétariat élèves, au secrétariat du primaire, en salle des Professeurs et des Maîtres ainsi que sur le site internet de l'établissement

### PRISE DE CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e).....

Responsable de l'élève.....Classe de.....

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et reconnaît que l'inscription de mon enfant au sein de l'Etablissement en vaut complète acceptation.

A....., le.....

Signature des responsables légaux Signature de l'élève